

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0031030.2023.003			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LA COMPAGNIE DU RIZ Adresse 217 rue Guynemer 38420 Le Versoud Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation • Exportation 					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (c) Algues et produits de l'aquaculture non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 19 décembre 2023 13:58:24 +0100 CET Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 11/12/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Commerce de gros de produits alimentaires - 1/ ASIAN RANGE : Sauces ready to use (for spring rolls, Thai spicy, for Thai soup, sweet ginger, for lemongrass wok, Pad Thai, Nuoc Mam, Sweet chili, Soy-based, Hot sauces, seasoning for sushi rice, ponzu), Rice vinegar, Mirin, Soups, Cooking kits, Spicy Pasta (green curry, yellow curry, red curry, massaman curry, ginger, turmeric, kaffir lime, miso), Thai rice tagliatelle, Thai rice vermicelli (red, white), Ramen, Instant brown rice noodles, Coconut products (Milk, spicy milk, flower syrup, oil, flour, sugar, water, cream)		Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - 1/ GAMME ASIATIQUE : Sauces prêtes à l'emploi (pour nems, pimentée thaï, pour soupe thaï, gingembre doux, pour wok à la citronnelle, pad Thai, Nuoc Mam veggie, sweet chili, à base de soja, sauces chaudes, assaisonnement pour riz à sushis, ponzu), Vinaigre de riz, Mirin, Soupes, Kits à cuisiner, Pâtes (curry vert, curry jaune, curry rouge, curry massaman, gingembre, curcuma, combava, miso), Tagliatelles Thaïes de riz, Vermicelles Thaïs de riz (rouge, blanc), Ramen, Nouilles de riz complet instantanés. Produits de coco (Lait, lait épicié, sirop de fleur, huile, farine, sucre, eaux, crème)		Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - 2/ GAMME ITALIENNE : Risotto (cèpes, ortie, complet aux cèpes, tomates, asperges, pesto, toscan), Minestrone (toscan, de légumineuses, italien), Soupe (vénitienne, sicilienne), Polenta aux cèpes, Bouillon végétal, Tomates séchées moelleuses, Sel aux 12 condiments		Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - 2/ ITALIAN RANGE : Risotto (porcini mushrooms, nettle, porcini wholegrain, tomatoes, asparagus, pesto, tuscan), Minestrone (tuscan, legumes, italian), Soup (venetian, sicilian), Porcini polenta, Vegetable broth, Sundried tomatoes, Salt with 12 condiments.		Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - 3/ GAMME RIZ : Riz nature (basmati, thaï, basmati étuvé, thaï étuvé, jasmin, du Cambodge, sticky, germé, trio, riz pour risotto, riz à poêler, riz rond Italien, riz long Italien et français, rouge, IGP Camargue), Riz mélangés et assaisonnés (mélanges, riz du monde, protéines, ayurvédiques), Son de riz, Brisures de riz, Blé précuit, Veloutés déshydratés à base de riz, Purées déshydratées à base de riz, Mélange de céréales, légumineuses et graines, Feuilles de riz.		Biologique
Commerce de gros de produits alimentaires - 3/ RICE RANGE: Plain rice (basmati, Thai, parboiled basmati, parboiled Thai, Cambodian jasmine rice, Sticky Rice, Sprouted Rice, Trio, Rice for risotto, Pan-fried rice, Italian and French round rice, Italian long rice, red IGP Camargue), Mixed and seasoned rice (Mixes, World rice, Protein, Ayurvedic), Rice bran, Broken rice, Pre-cooked wheat, Dehydrated rice-based soups, Dehydrated rice-based purees, Mixture of cereals, Legumes and seeds (Mix veggies), Rice leaves		Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - 4/ HERBES, EPICES, ALGUES : badiane, gingembre, ail, cannelle, coriandre, curcuma, huile de sésame, paprika, clou de girofle, cumin, shiitaké, algues, poudre de camu camu, poudre de noix d'Amazonie, poudre de maca		Biologique	
Commerce de gros de produits alimentaires - 4/ HERBS, SPICES, SEAWEED : star anise, ginger, garlic, cinnamon, coriander, turmeric, sesame oil, paprika, clove, cumin, shiitake, seaweeds, camu camu powder, Amazonian nut powder, maca powder		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf
II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ